



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 mai 2020

Présents : DE MEYER Bernard, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, ARNOULD Michel, DUJARDIN Stéphane, GOURDIN Alison, HAMIEAU Maud, LUBERDA Sandrine, POHU Gérard, SALIGOT Roger, SILLE David, TAISNE Dominique, BOURSIEZ Béatrice, BUSIERE Eric, MIZERA Christelle.

Secrétaire de séance : Mme GOURDIN Alison.

N° 1/2020-05-23

Election du Maire

Vu les articles L. 2020-290 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Après s'être assuré que le quorum soit atteint ;

Conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

a obtenu :

M. DE MEYER Bernard :15, quinze voix.

M. DE MEYER Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et installé dans ses fonctions.

N° 2/2020-05-23

Fixation du nombre des adjoints au Maire (15 voix pour)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire ;

Considérant, cependant, que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints ;

Considérant qu'il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints au Maire.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : de fixer à quatre le nombre des adjoints au Maire

N° 3/2020-05-23

Election du 1er adjoint au maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7 et L2122-7-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire ;

Considérant que le conseil a été invité à désigner ses candidats aux fonctions d'adjoints au maire ;

Après avoir procédé au vote, au cours duquel chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote ;

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A élu M HENNION Eric en tant que 1^{er} adjoint au Maire subordonné aux Finances.

Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

N° 4/2020-05-23

Election du 2^{ème} adjoint au maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire ;

Considérant que le conseil a été invité à désigner ses candidats aux fonctions d'adjoints au maire ;

Après avoir procédé au vote, au cours duquel chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote ;

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 0 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

A élu M METAYER Jean - Maurice en tant que 2nd adjoint au Maire subordonné aux Travaux, Urbanisme, Environnement.

Elle a été immédiatement installée dans ses fonctions.

N° 5/2020-05-23

Election du 3^{ème} adjoint au maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, et L. 2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire ;

Considérant que le conseil a été invité à désigner ses candidats aux fonctions d'adjoints au maire ;

Après avoir procédé au vote, au cours duquel chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote ;

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 3 Suffrages exprimés : 12 Majorité absolue : 8

A élu Mme HAMIEAU Maud en tant que 3^{ème} adjointe au Maire subordonné aux Affaires sociales, CCAS et Senior.

Elle a été immédiatement installée dans ses fonctions.

N° 6/2020-05-23

Election du 4^{ème} adjoint au maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, et L. 2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire ;

Considérant que le conseil a été invité à désigner ses candidats aux fonctions d'adjoints au maire ;

Nom des candidats :

BOURSIEZ Béatrice et LUBERDA Sandrine.

Après avoir procédé au vote, au cours duquel chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote ;

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 1 Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8

A Obtenu :

BOURSIEZ Béatrice : Suffrages exprimés 10 dix voix

LUBERDA Sandrine : Suffrages exprimés 4 quatre voix.

Mme BOURSIEZ Béatrice ayant obtenu la majorité.

A élu Mme BOURSIEZ Béatrice en tant que 4^{ème} adjointe au Maire subordonné aux Fêtes et Cérémonies.

Elle a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Le Maire
Bernard DE MEYER

